

LES MODALITES DE DISTRIBUTION SELON LE TYPE D'ENVOI

Un courrier/ colis est distribué à l'adresse mentionnée par l'expéditeur.

Si la distribution n'est pas possible (absence du destinataire pour un recommandé, objet trop volumineux, droits de douane ou frais postaux, etc.) un avis d'instance est distribué à l'adresse du destinataire et l'envoi est disponible dans l'établissement concerné.

Tout envoi soumis au paiement de droits de douane ou de frais postaux (ordinaire, recommandé, Colissimo, colis postal, EMS, etc.) est distribué au guichet, contre paiement des droits et frais après recueil des Nom, Prénom et signature du client.

Type d'envoi	Mode de distribution selon le type d'adresse	Justificatifs
Envoi recommandé (lettre et paquet)	A domicile : envoi présenté à domicile A une BP : dépôt d'un avis d'instance	Distribution contre signature du destinataire (ou son mandataire) qui doit justifier de son identité *
Paquet et Colissimo	A domicile : distribué à domicile A une BP : dépôt dans la BP Si l'envoi est trop volumineux pour être inséré dans la boîte aux lettres ou dans la BP, un avis d'instance est déposé	Pour les envois volumineux : distribution au guichet de l'établissement mentionné, sur présentation de l'avis d'instance
Colis postal international	A domicile : dépôt d'un avis d'instance A une BP : dépôt d'un avis d'instance	Distribution contre signature au porteur de l'avis d'instance, après avoir recueilli ses Nom et Prénom
EMS	A domicile : envoi présenté à domicile A une BP : dépôt d'un avis d'instance	Distribution contre signature de la personne présente à domicile ou du porteur de l'avis d'instance, après avoir recueilli ses Nom et Prénom
Valeur Déclarée	A domicile : dépôt d'un avis d'instance A une BP : dépôt d'un avis d'instance	Distribution contre signature du destinataire (ou son mandataire) qui doit justifier de son identité *

** Il est demandé au destinataire ou à son représentant de justifier de son identité par la production d'une pièce d'identité officielle et à jour*

LES FRAIS DOUANIERS ET POSTAUX SELON LE TYPE D'ENVOI

La distribution des envois ne donne pas lieu à la perception de frais, sauf dans les cas suivants :

- Les objets en Poste Restante sont soumis à une taxe de distribution
- Des taxes douanières et frais postaux peuvent être perçus avant la distribution des envois correspondants
- A compter du 16ème jour d'instance, des frais de magasinage sont dus par le destinataire